

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article 2121-7 du Code des Collectivités Territoriales)

Le conseil municipal se réunira en session ordinaire
à la salle municipale

Le Mardi 06 Septembre 2022 à 20 heures 00

ORDRE DU JOUR :

- 1- Convention assainissement St Michel de Dèze
- 2- Convention eau de Tignac
- 3- Projet vidéoprotection
- 4- Ecole : devis des intervenants en musique et danse
- 5- Extension électricité Les Elzières : quote-part communale
- 6- Création d'un logo pour la commune
- 7- Questions diverses et informations

Le Collet-de-Dèze, le 30 août 2022

Marc SOUSTELLE, maire

